

Labellisation de places « internat d'excellence »

Charte



La labellisation de places « internat d'excellence » dans un internat existant est l'une des modalités de mise en œuvre de la mesure « internat d'excellence » de la dynamique « Espoir banlieues », qui s'inscrit dans un cadre interministériel et partenarial, notamment avec les collectivités territoriales.

Un établissement qui propose des places labellisées contribue à l'égalité des chances et à la mixité sociale de son public, tout en faisant bénéficier les élèves, les étudiants et leur famille d'une offre d'internat d'excellence proche de leur domicile.

En faisant le choix de labelliser des places « internat d'excellence », le chef d'établissement et son équipe s'engagent à mettre en œuvre les six points suivants.

Développer un projet pédagogique et éducatif ambitieux et innovant

Labelliser des places d'internat d'excellence implique d'intégrer un projet d'internat au projet d'établissement, de façon à présenter un solide projet éducatif qui a des répercussions sur l'ensemble des modalités pédagogiques.

Dans ce cadre, adapté au contexte local, une attention particulière est portée à la tranche horaire 17 - 21 heures au cours de laquelle des activités scolaires, culturelles, sportives, sociales sont mises en place, afin de donner l'envie aux internes de pousser plus loin leur propre ambition tout en apprenant à mieux travailler. Le développement des partenariats, en particulier locaux, et l'inscription dans une « cordée de la réussite » constituent des instruments privilégiés de sensibilisation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Les élèves et les étudiants accueillis sur les places labellisées bénéficient d'un accompagnement spécifique, adapté à leurs besoins. Toutefois, cet accompagnement ne doit pas avoir pour conséquence de mettre ces élèves à part. Le projet d'internat concerne l'ensemble des internes, voire l'ensemble des élèves.

Les équipes trouveront des ressources en ligne sur le site Eduscol, pour construire leur projet en fonction de la coloration qu'elles souhaitent lui donner et des possibilités offertes au niveau local.

Recruter les internes sur des critères précis

L'établissement qui labellise des places fait connaître, par tous les moyens à sa disposition, le nombre de places qu'il a labellisées et le projet qu'il propose.

Les élèves et les étudiants retenus relèvent, de préférence, des quartiers de la politique de la ville ou de l'éducation prioritaire. Ils peuvent aussi être issus du monde rural. De manière générale, sont concernées toutes les familles qui ne peuvent pas offrir à leur enfant, pour quelque raison que ce soit, des conditions de travail qui leur garantissent les meilleures chances pour réussir. La diversité du recrutement permet la mixité sociale.

L'internat d'excellence s'adresse à des élèves et étudiants désireux de réussir. Ce choix nécessite l'adhésion et l'engagement des familles. Un travail de suivi les associant doit être effectué.

Afin de garantir un continuum, les lycées accueillent d'abord des élèves ayant déjà bénéficié de l'internat d'excellence en collège. Ils favorisent l'accueil d'étudiants, notamment de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et de sections de techniciens supérieurs (STS), concernés par cette politique.

Impliquer l'ensemble des équipes

L'implication des équipes est un élément essentiel de la réussite du projet. Au-delà des équipes de direction, de vie scolaire, du service médico-social et des personnels qui s'occupent de l'internat proprement dit, il est indispensable que les professeurs se mobilisent et manifestent leur adhésion en participant à la réalisation du projet d'internat.

Identifier le plus tôt possible partenaires et adultes de l'établissement volontaires pour s'engager est fondamental afin que le projet pédagogique et éducatif soit conçu et porté de façon collective.

Garantir des infrastructures de qualité et une politique de transport volontariste

La qualité de l'accueil constitue l'une des composantes essentielles de la réussite globale du projet. Labelliser des places « internat d'excellence » conduit donc à garantir la qualité des infrastructures.

Si des travaux sont nécessaires, un dialogue avec les collectivités territoriales compétentes est engagé. Les familles sont informées des calendriers d'améliorations prévues.

Lors du recrutement des internes sur ces places, les besoins en matière de transport en début et en fin de semaine sont examinés et l'ensemble des solutions est étudié en lien avec la collectivité compétente et les familles.

Assurer un coût de l'internat accessible aux familles

Les familles concernées par la mesure sont en principe peu favorisées socialement. Le coût de l'internat ne doit pas faire obstacle au choix de l'internat d'excellence pour leur enfant. L'établissement qui labellise des places s'engage à fournir informations et aides aux familles qui déposent des dossiers, afin d'étudier toutes les possibilités de bourses et de soutien financier dont elles peuvent bénéficier.

Évaluer les effets du dispositif

Le chef d'établissement, accompagné par les services académiques, met en place une évaluation quantitative et qualitative du dispositif pour l'ensemble des internes, qu'ils relèvent ou non de la mesure « internat d'excellence ».

Si le nombre de places labellisées est assez important, un protocole d'évaluation peut être établi en lien avec des enseignants-chercheurs intéressés par l'internat : la légitimité scientifique de leur apport et le regard extérieur dont ils feront bénéficier le dispositif, permettront de faire apparaître la plus-value apportée par le modèle éducatif proposé par l'internat d'excellence et de proposer des régulations pour les actions mises en place.

Le recteur d'académie

Le chef d'établissement

Destiné à renforcer l'égalité des chances, l'**internat d'excellence** offre des conditions de réussite favorables à des collégiens, des lycéens et des étudiants volontaires. L'internat d'excellence est une mesure interministérielle de la dynamique «Espoir banlieues», lancée en 2008.

Deux grands types d'internats d'excellence

Une partie des places est offerte au sein d'établissements entièrement dédiés. À la rentrée 2010, douze nouveaux établissements «internat d'excellence» ouvrent leurs portes.

Le premier, à Sourdun, a ouvert en 2009.

D'autres places ont été labellisées au sein d'internats existants. Ces internats signent **une charte** qui garantit les objectifs de l'internat d'excellence, manifestant ainsi qu'ils ont adapté leur projet pour répondre aux critères de qualité d'accueil et d'accompagnement renforcé.

Toutes les infos sur :

education.gouv.fr/internat-excellence

[eduscol.education.fr/ internat-excellence](http://eduscol.education.fr/internat-excellence)

Contact :

internat-excellence@education.gouv.fr



ministère
éducation
nationale

